

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD
CANTON D'AUDINCOURT

COMMUNE DE SELONCOURT

N° INSEE : 25539

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Seloncourt DCM20261012-02	Séance du 12 octobre 2026 à 19h30 L'an deux mil vingt-six , le douze du mois de d'octobre, le Conseil Municipal de la Commune de SELONCOURT s'est réuni en Mairie - Salle du Conseil Municipal - après convocation légale, sous la Présidence de M. Mathieu GAGLIARDI, Maire, pour une session ordinaire.
Date d'envoi de la convocation : le 06 octobre 2026 Date d'affichage et de publication sur le site internet de la commune : le 13 octobre 2026	
<u>Etaient présents (21)</u> MM. Mmes Mathieu GAGLIARDI, Laurence DI VANNI, Alain KMOCH, Magali MEINIER, Patrick LIEGEART, Catherine JACQUOT, Clément GIRARD, Kamel HARANI, Daniel BUCHWALDER, Raoul DUBOIS, Maryse FUMEY-DUMOULIN, Philippe LOMBARDOT, Lysiane MABIRE, Éric LANUSSE-CAZALE, Laëtitia LOCHE, Floriane GUESNEY, Stéphane FORESTI, Émeline LARGER, Denis TISSERAND, Béatrice ROCH, Sergio BEE, <u>Etaient excusés ayant donné procuration (8)</u> Sylvie ROSSÉ a donné procuration à Mathieu GAGLIARDI Jean FORESTI a donné procuration à Stéphane FORESTI Jean-Luc MIESKE a donné procuration à Patrick LIEGEART Brigitte ALZINGRE a donné procuration à Floriane GUESNEY Maryline CHALOT a donné procuration à Laurence DI VANNI Léa LEMOINE a donné procuration à Magali MEINIER Christian TOITOT a donné procuration à Béatrice ROCH Magaly VALLEY a donné procuration à Denis TISSERAND	
Monsieur le Maire procède à l'appel, le quorum étant atteint (XX membres présents) il ouvre la séance. En application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal nomme Mme Laurence DI VANNI pour remplir les fonctions de secrétaire.	
Nbre de membres : - En exercice : 29 - Quorum : 15 - Présents : 21 - Ayant donné procuration : 8 - Absents : 0 - Ayant pris part au vote : 29	Résultat du vote : - Pour : 29 - Contre : 0 - Abstention : 0

**AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025 – ANNULE ET REMPLACE
DELIBERATION N°20260616-10 DU 16 JUIN 2026**

Après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif 2025, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025.

Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2025 :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2025	590 067,01 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2024	0 €

RESULTAT A AFFECTER

590 067,01 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement 2025	712 351,39 €
Déficit d'investissement reporté 2024	- 416 764,53 €
Solde d'exécution cumulé d'invest- 2025 (compte 001)	295 586,86 €
Solde des restes à réaliser 2025	- 625 964,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT

- 330 377,14 €

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 de la manière suivante :

1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **330 377,14 €** (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
2. Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de **259 689.87 €** (compte R002 – Excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A L'UNANIMITÉ** de ses membres présents ou représentés,

➤ **VALIDE** l'affectation proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI

